



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 26 mai 2025

Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2024

Préavis municipal n° 01/2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2024.

Gestion 2024

Administration générale (B. Lebeurier)

Le Conseil général, composé de 43 membres, s'est réuni à 2 reprises.

Au 31 décembre 2024, la commune comptait 270 habitants. Durant l'année, il y a eu 28 arrivées, 25 départs et 1 décès.

A l'occasion du 1^{er} août, la population a été invitée à un délicieux repas préparé et servi par l'Abbaye. Nous les remercions chaleureusement.

Finances (B. Lebeurier)

Les comptes 2024 font l'objet d'un rapport distinct.

Affaires sociales (S. Dumoulin)

ARAS-JUNOVA : Le coût pour les communes reste inchangé pour l'ARAS soit Fr. 15.- par habitant et Fr. 250.- par voix (1 pour L'Abergement).

Concernant le but optionnel AJOVAL, le montant total est de Fr. 16'237.- (Fr. 42'730.- au budget) dont Fr. 5'065.- d'heures consommées (1'542 heures).

Concernant les UAPE le coût est de Fr. 13'093.-.

ORPC (S. Dumoulin)

Réception et mise en place du PRU.

Divers travaux de remise en état des abris publics.

PECC

Il a pu être délivré conformément au règlement les subventions suivantes :

Eau / EU / EC (B. Barbey)

- Des contrôles réguliers des sources, captages et fontaines ont été effectués.
- Contrôle des séparatifs. Modifications de raccordements de conduites sur la place du village.

Compteurs : Relevé des compteurs avec le système Radio avec des passages dans quelques habitations où le système n'est pas installé.

AIMS : Le conseil intercommunal de l'AIMS s'est réuni le 06 novembre 2024 à L'Abergement.

AIVM : Le conseil intercommunal de l'AIVM s'est réuni le 02 octobre 2024 à L'Abergement.

Bâtiments (B. Barbey)

Maison de commune :

- Peinture de la porte d'entrée et de la porte sous la tour ainsi que la porte de la cave et celle du four à pain.

Eglise :

- Rien à signaler.

Ancien collège :

- Remplacement de la porte et des fenêtres du local chauffage.
- Rafraîchissement de l'appartement du 2^{ème} étage suite au changement de locataire.
- Peinture de la porte du hall de l'appartement du 2^{ème} ainsi que de la porte du pressoir.

Grande salle :

- Contrôle OIBT et retouches électriques.

Refuge :

- Vidange de la fosse.

Comptes 2024

Le résultat des comptes 2024 se présente comme suit :

Charges :	Fr.	1'635'316.53
Revenus :	Fr.	1'724'939.03
Excédent de revenus :	Fr.	89'622.50

Quelques commentaires sur les postes montrant des différences significatives avec le budget :

2 Finances

220 Finances

452.05 Estimation du point d'impôt trop haut sur les acomptes versés en 2024 qui a baissé suite au départ d'un important contribuable. Nous devrions recevoir Fr. 127'000.- lors du décompte définitif de la péréquation 2024.

3 Domaines et bâtiments

352 Grande Salle

314.00 Etude amiante moins importante que prévue initialement. La différence est d'environ Fr. 7'800.-.

480.00 Pas de prélèvement sur le fonds de réserve puisque l'étude a été moins importante que prévue.

354 Ancien collège

314.00 En supplément du montant budgétisé, la remise au propre de l'appartement du 2ème étage (départ de la famille Gaillard) avec la peinture (Fr. 6'332.60), les plinthes (Fr. 1'499.90) et le remplacement d'une fenêtre (Fr. 1'102.85).

4 Travaux

430 Routes

314.02 Travaux sur la route de Lignerolle reportés en 2025 et provision de l'argent sur le fonds de réserve, compte 430.380.00 (Fr. 80'000.-).

480.00 Pas de prélèvement sur le fonds de réserve car les travaux sont reportés sur 2025 et la péréquation est positive (Fr. 152'164.-).

450 Déchèterie

314.00 Réfection du sol reportée en 2025 : Fr. 8'000.-.

451 Déchets ménagers incinérables

315.00 En supplément des frais usuels, la réparation des moloks (Fusible, trappe, moteur,...) (Fr. 2'856.30).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

434.04 Provision importante lors du budget pour corriger des potentielles erreurs au niveau du séparatif mais il y a eu moins de dépenses que prévues. La différence est d'environ Fr. 16'100.-.

480.00 Moins de prélèvement sur le fonds de réserve puisque les travaux ont été moins importants que prévus (Fr. 18'292.10).

6 Police

610 Corps de police

351.00 et 451.01 Estimation du solde en notre faveur qui est justifié par le changement du point d'impôt qui a baissé suite au départ d'un important contribuable (Fr. 8'163.-).

660 Protection civile

314.00 Contrôle des installations électriques et dépannage de la ventilation des toilettes (Fr. 2'148.05).

7 Sécurité Sociale

720 Prévoyance sociale cantonale

451.01 et 451.02 Estimation du solde en notre faveur qui est justifié par le changement du point d'impôt qui a baissé suite au départ d'un important contribuable (Fr. 41'725.60).

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT,

- vu le préavis municipal n° 01/2025, du 26 mai 2025 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier le rapport sur la gestion et les comptes 2024 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la gestion de la Municipalité pour l'année 2024,

Article 2 : d'adopter les comptes 2024, se bouclant par un **excédent de revenus de Fr. 89'622.50**, tels que présentés par la Municipalité,

Article 3 : d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

Approuvé par la Municipalité le 26 mai 2025.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Bertrand Lebeurier



La Secrétaire

Delphine Humblet